

Avec l'assistance de l'Institut Cujas de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et le soutien de l'Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Lectures historiennes de Michel Troper

Journée du 20 janvier 2022

Président de la SHFD :
Pr Didier Truchet

9 h 00-12 h 30

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Salle 216 (2^e étage, aile Cujas)
12, place du Panthéon - Paris V^e

Entrée libre

Les échanges peuvent être suivis par Zoom, après avoir demandé une inscription à : rhfd@univ-droit.fr

Sous la présidence de **Pierre Brunet**, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Claire Chatelain, chargée de recherche en histoire moderne, Centre Roland Mousnier, Sorbonne université et CNRS : *Conceptualiser la pratique judiciaire : l'action des procureurs du Parlement de Paris (fin XVII^e-premier tiers du XVIII^e siècle) au prisme d'une lecture "tropérienne"*.

Les courriers sont à adresser à :
rhfd@univ-droit.fr

Laurence Croq, maître de conférences en histoire moderne, Université Paris Nanterre : *Des hommes et de leurs œuvres, quelques réflexions*.

Manuela Albertone, professeur ordinaire d'histoire moderne, Université de Turin : *Les faits interprétés, l'effet de l'interprétation*.

Yann-Arzel Durelle-Marc, maître de conférences en histoire du droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *Retour à La Séparation des pouvoirs*.

Les Actes seront publiés par la *Revue d'histoire des Facultés de droit*

Pierre-Yves Quiviger, professeur de philosophie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *L'an III : l'analyse des projets constitutionnels de Sieyès dans Terminer la Révolution*.

Jean-Luc Chappey, professeur d'histoire des sciences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *Michel Troper et la Constitution de l'an III. Un moment historiographique*.

Marc-Olivier Baruch, directeur d'études en histoire contemporaine, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales : *Y eut-il deux États en France (entre l'été 1940 et l'été 1944) ?*

Et en présence de **Michel Troper**, professeur émérite de droit public, Université Paris Nanterre.

